

DEC192851INS2I

Décision portant nomination de M. Jamal ATIF en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jamal ATIF, professeur des universités à l'Université Paris-Dauphine, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités « Informatique, science des données et Intelligence Artificielle » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Jamal ATIF, demeure affecté auprès du Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision (LAMSADE) – UMR7243 – Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

